

CONDITIONS D'INSCRIPTION 2015

LA QUATRIÈME IMAGE

LES EXPOSANTS

Devenu une référence dans le paysage photographique, le salon est l'occasion de rencontrer des professionnels et d'élargir votre réseau. C'est aussi la possibilité pour les exposants de vendre leur travail qu'ils peuvent présenter lors d'un contact direct avec leurs interlocuteurs. Tous les exposants figureront dans le catalogue du salon; ils bénéficieront de la communication organisée autour du salon et des événements associés, notamment du vernissage officiel.

Le prix de la location d'un stand inclut aussi 2 exemplaires du catalogue officiel de La Quatrième Image 2015, véritable livre photo.

Les candidatures pour la location d'un stand sont ouvertes aux photographes professionnels ou amateurs, de toutes nationalités, âgés de 18 ans ou plus.

Le dépôt des dossiers se fait en ligne uniquement. Les inscriptions sont ouvertes du 1er mars16 février au 25 mai 2015.

Le thème est libre, les photos peuvent être en noir et blanc ou en couleur. Chaque candidat doit fournir 1 à 5 clichés pris ou publié au cours des 5 dernières années (2010), une courte biographie et acquitter les frais d'inscription de 35 euros. Les exposants seront sélectionnés par la Direction Artistique du salon. Les candidats retenus seront informés individuellement par courriel.

À réception de ce mail, ils s'engagent à régler, par virement bancaire, l'intégralité des frais de location du stand: 900 euros (TTC). Ils devront fournir des clichés de haute définition en vue de l'édition du catalogue.

Les candidatures ne seront prises en compte qu'après réception du paiement.

LE PRIX PHOTOS

Pour la 3º édition du salon international La Quatrième Image, 4 Prix du salon seront à nouveau décernés par un jury de professionnels du monde de la Photographie. Le travail des lauréats sera présenté pendant le salon La Quatrième Image à Paris, à l'automne 2015, la production de leur exposition (tirages et encadrements) étant prise en charge par l'organisation du salon.

Le 1^{er} prix remportera une résidence photo de 3 mois avec une bourse de 1300 euros par mois, à la Cité des Arts de Paris, et exposition au salon,

Le 2^e prix: 3000 euros et exposition au salon, Le 3^e prix: 1000 euros et exposition au salon,

Le 4e prix: exposition au salon.

La remise officielle des prix aura lieu au mois de juin 2015, au cours d'une cérémonie à la mairie du IVe arrondissement de Paris, en présence de personnalités parmi lesquelles le Directeur de la Maison Européenne de la Photographie, de collectionneurs et de représentants de la presse généraliste et spécialisée. Les lauréats figureront dans une section dédiée du catalogue officiel du Salon, et une communication spécifique est organisée autour des Prix

Le concours est ouvert aux photographes professionnels ou amateurs, de toutes nationalités, âgés de 18 ans ou plus.

Le dépôt des dossiers se fait en ligne uniquement. Les inscriptions sont ouvertes du 16 février au 25 avril 2015. Le thème est libre, les photos peuvent être en noir et blanc ou en couleur. Chaque candidat doit fournir 1 à 5 clichés pris ou publié au cours des 5 dernières années (2010), une courte biographie et acquitter les frais d'inscription de 35 euros.

Le jury se réunira la première semaine de mai 2015 et les candidats sélectionnés seront informés individuel-lement au plus tard fin le 16 mai 2015. Ils devront four-nir des fichiers haute définition de leurs photographies. Les candidats ne fournissant pas les informations demandées seront disqualifiés. Pour les photographes remplissant les conditions (âgés de moins de 26 ans), il est possible de s'inscrire à la fois pour le concours «Jeunes Talents» et pour le Prix du Salon La Quatrième Image.

LES JEUNES TALENTS

Le salon La Quatrième Image, a une démarche forte pour développer la Photographie contemporaine et son lien avec le public, qui vient nombreux découvrir les exposants et pour certains, repartir avec une des œuvres présentées. C'est l'occasion de mettre en lumière de jeunes artistes photographes qui pourront bénéficier, en plein cœur de Paris, de l'espace prestigieux des Blancs Manteaux pour exposer leur travail aux côtés de photographes plus expérimentés, et vivre un événement professionnel significatif au début d'une belle carrière. Les 4 gagnants «Jeunes Talents» sélectionnés par La Quatrième Image se verront offrir un stand d'exposition pendant le Salon, où une section spécifique les mettra à l'honneur. Ils figureront en bonne place dans le catalogue officiel du Salon, et seront distingués dans toute la communication afférente au salon.

Le concours «Jeunes Talents» s'adresse aux photographes âgés de 18 à 25 ans à la date d'inscription. Amateurs ou professionnels débutant leur carrière, étudiants en école d'art ou de photographie, photographes indépendants, peuvent faire acte de candidature.

Le dépôt des dossiers se fait en ligne uniquement. Les inscriptions sont ouvertes du 16 février au 25 avril 2015. Le thème est libre. Chaque candidat doit fournir 1 à 5 clichés pris au cours des 5 dernières années (2010), une courte biographie et acquitter les frais d'inscription de 15 euros.

Les dossiers seront sélectionnés par la direction artistique du salon et les candidats retenus seront informés individuellement au plus tard le 16 mai 2015. Ils devront fournir des fichiers haute définition de leurs photographies. Les gagnants «Jeunes Talents» resteront responsables de la production de leur exposition et de l'organisation de leur déplacement.

Pour les photographes remplissant les conditions, il est possible de s'inscrire à la fois pour le concours «Jeunes Talents» et pour le Prix du Salon La Quatrième Image.

POUR TOUTES LES CANDIDATURES



QUALIFICATION

Le concours est ouvert à tous les photographes, professionnels, amateurs et étudiants de tous les pays. Les candidats doivent être âgés de 18 ans ou plus. Pour le concours jeunes talents, les candidats doivent être âgés de moins de 26 ans à la date du concours.



FRAIS D'INSCRIPTION

Frais d'inscription Les participants seront facturés 35 euros pour participer au concours pour les «Prix Photo» ou pour un stand d'exposition, 15 euros pour participer au concours Jeunes Talents. Le paiement peut être effectué en ligne par Paypal. Les frais d'inscription ne sont pas remboursables. Ces frais d'inscription sont nécessaires pour couvrir l'infrastructure de l'événement, l'impression des catalogues et l'organisation générale.



CANDIDATURE

CANDIDATURE EN LIGNE UNIQUEMENT

Les candidatures doivent être basées sur un ensemble de travaux composé de la totalité ou d'une partie d'une série d'œuvres photographiques. Les photos peuvent être en noir et blanc ou en couleur dans n'importe quel format. Seuls les dossiers digitaux seront acceptés. N'envoyez pas de tirages originaux. Toutes les images digitales doivent nous être fournies en format Jpg uniquement, 72 dpi, la largeur des photos ne doit pas excéder 1024 pixels sur le côté le plus long.



DATE LIMITE DE CANDIDATURE

Date limite de candidature Concours Prix Photos et jeunes Talents: jusqu'au 25 avril 2015.

Candidature pour la location d'un stand d'exposition: jusqu'au 25 mai 2015



DATE DE RÉALISATION

Les Photos soumises doivent avoir été réalisées ou publiées au cours des 5 dernières années (2010).



INSCRIPTION

Préparer les documents suivants:

Une courte biographie. (pdf ou doc)

1 à 5 photos en 72 dpi. (1024 pixels de large au maximum)

Un texte court de présentation du projet Merci de garder une taille du fichier image inférieure à 600 Ko. - Légendes et commentaires (en option)

Remplissez le formulaire d'inscription et téléchargez vos photos et documents. Un lien d'accès vers le formulaire d'inscription vous sera envoyé après le paiement Paypal).

Si vous rencontrez des difficultés pour vous inscrire, merci d'envoyer un mail à l'adresse:

support@laquatriemeimage.com



FICHIERS

Les fichiers doivent être intitulés de la manière suivante:

nom.prénom.01.jpg

 ${\bf Par\ exemple:}$

Nom : Frédéric Dupont / Images à présenter: 2 Renommer comme : dupont.frederic.01.jpg dupont.frederic.02.jpg



DROITS D'UTILISATION

Les participants dont les candidatures ont été retenues accordent à La Quatrième Image le droit d'utiliser leurs photos, accompagnées des crédits correspondants, à des fins de marketing autour du salon, notamment la publication dans le catalogue de l'exposition et l'affichage sur le site internet de La Quatrième Image et la page Facebook officielle.

Les lauréats du Prix Photo et Jeunes Talents seront contactés individuellement par e-mail au plus tard le 16 mai 2015.

Tous les candidats retenus (exposants, lauréats des Prix Photos et Jeunes Talents) s'engagent à envoyer par ftp / email des fichiers en haute résolution de leurs photos, choisies par la Direction Artistique du Salon pour être présentées dans le catalogue La Quatrième Image 2015.

Les candidatures ne respectant pas les conditions énoncées ci-dessus seront disqualifiées.



DROIT D'AUTEUR

Les participants conservent le droit d'auteur de toutes leurs photographies en tout temps.

Les participants s'engagent sur le fait que si leur œuvre est sélectionnée pour l'exposition, ils assurent la responsabilité de vérifier que leurs photos retenues ne violent pas ou ne sont pas en infraction avec les droits d'une tierce personne ou entité.